

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20/12/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Christie DEZERT, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Pascal RANC, Pierre BAILLY, Agnès RAGOT, Johann DE BRUIN.

Absents ayant donné procuration : Mmes Mme Vanessa CHEVALLIER pouvoir à Emilien BIGNON, M. Cosme RAGOT pouvoir à Roland BROQUET,

Absente : Mmes Anne-Lise DURAND, Sabrina GUYON, Eléonore De FRESCHVILLE.

Secrétaire de séance : Romain ARNAUD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 09

Représentés : 02

Votants : 11

Délibération n°

2023_D_118

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET AVP 2023 – EGLISE VILLEMAUR

Monsieur le Maire

↳ Rappelle la délibération n° 2023_D_022 en date du 11/04/2023 relative à la fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement en M 57 qui autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement ou d'opération à opération en section d'investissement dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune de section.

↳ Informe que le taux de 7,5 % est atteint pour la section d'investissement.

↳ Propose aux membres du conseil municipal la décision modificative ci-dessous afin financer les différentes révisions de prix relatives aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Eglise de Villemaur sur Vanne,

Section d'Investissement				
Opération	Chapitre	Article	Nature	Dépenses
127	21	2128	Autres agencements et aménagements	- 7 000,00 €
167	23	2313	Constructions	+ 7 000,00 €

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ACCEPTE** la décision modificative proposée ci-dessus ;

↳ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

